

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE34

présenté par
M. Démoulin, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 39, supprimer les mots :

« par le haut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.